

**De :** GP FS CHUBB Flash-Infos Produits & Réglementation  
**Objet :** Flash-Infos - Produits & Réglementation - FLA-23-37 - Extinction - Mise à jour FAQ Référentiel APSAD R13  
**Date :** jeudi 12 octobre 2023 16:06:06  
**Pièces jointes :** image010.png  
image026.png  
image027.png  
image028.png  
image029.png  
image031.png  
image032.png  
image033.png  
image007.png  
image008.png  
image001.png  
image002.png  
image003.png  
image004.png

# Flash-Infos

## Service Produits & Réglementation

**Thème :** **Extinction**

**Objet :** **Mise à jour FAQ Référentiel APSAD R13**

**De :** Mustapha Nachete

**Date :** 13/10/2023

**N° FI :** FLA-23-37



Ce Flash-Infos fait l'objet d'une enquête pour recueillir votre niveau de satisfaction au travers de 2 questions afin d'améliorer nos supports et communications futures.

*On compte sur vous !*

[Lien vers l'enquête](#)

**Version PDF du Flash-Infos : [FLA-23-37](#)**

**Retrouvez l'ensemble des Flash-Infos via ce [lien](#)** (Lien non fonctionnel avec EDGE)

*Les liens présents dans le Flash-Infos peuvent ne pas être fonctionnels sur les iPhone d'entreprise car ces derniers n'ont pas accès au réseau intranet.*

### Introduction

Nous vous informons de la parution de la dernière version (26 septembre 2023) de la Foire Aux Questions pour le référentiel APSAD R13.

Elle annule et remplace la dernière version en date de juin 2017.

La FAQ est accessible depuis la « **réglementation en 1 clic** » en passant par la [GED](#)

1- Cliquer sur « Divers »

# Bienvenue sur la Gestion Electronique Documentaire

## Recherche générale

### Par Mot

du titre

(Partiel ou complet)

### Par Référence

du document

(Partielle ou complète)

### Document récent

(du mois en cours)

## Recherche détaillée

### Qualité & AC

- Système qualité
- Alerte qualité

### Commerce / AO

- Attestations
- Siret – Insee - etc
- Autres

### EHS

- Système EHS

### Qualification

- Produit

### Certificat

- NF / APSAD / MASE / CE ...

### Ethique

- Ethique

### Documentation

- Documentation technique & commerciale

### DIVERS

- Accès aux normes & réglementation
- Accès à la réglementation en 1 clic
- Accès aux Flash-infos

2- Cliquer sur « Réglementation en 1 clic »	Divers
	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="flex: 1;"> <div style="background-color: #f4a460; color: white; padding: 5px; border-radius: 5px;">Cobaz (ex Sagaweb)</div> <div style="background-color: #f4a460; color: white; padding: 5px; border-radius: 5px;">Cobaz (ex Sagaweb)</div> <div style="background-color: #f4a460; color: white; padding: 5px; border-radius: 5px; border: 2px solid red;">Réglementation en 1 clic</div> <div style="background-color: #f4a460; color: white; padding: 5px; border-radius: 5px;">Flash-info Marketing</div> <div style="background-color: #f4a460; color: white; padding: 5px; border-radius: 5px;">Flash-info Technique</div> </div> <div style="flex: 1;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription</li> <li>• Connexion</li> <li>• Accès</li> <li>• Accès</li> <li>• Accès</li> </ul> </div> </div>

<b>LA REGLEMENTATION EN 1 CLIC</b>		
<b>Chubb</b>	<b>sicli</b>	<a href="#" style="color: blue; border: 1px solid red; padding: 2px;">Cliquez ici</a>

<b>FAQ</b>		
Référentiels	Mots clés	Questions
<b>Extinction automatique</b>		
Apsad R13	Surpression, local fermé, circulation	Dans la règle R13 § 2, il est précisé : « le gaz évacué doit être dirigé vers l'extérieur du bâtiment. En cas d'impossibilité d'évacuer vers l'extérieur, le gaz peut être dirigé vers un volume si suffisamment grand pour absorber la surpression sans dommage. Si ce local est fermé, il doit faire partie de la zone à évacuer par le personnel ». Considère-t-on une circulation comme local fermé ? Si non la circulation n'est pas considérée comme un local ou local fermé, doit-on alors l'intégrer à la zone à évacuer ?
Apsad R13	Formulaire Q13	Une entreprise titulaire de la certification APSAD de service d'installation et de maintenance des systèmes d'extinction automatique à gaz peut-elle établir un compte rendu Q13 d'un système pour lequel elle n'est pas certifiée ?
Apsad R13	Formulaire Q13	Est-il possible d'établir un document Q13 en l'absence de document N13 ou d'une déclaration d'installation ?
Apsad R13	UNIF'AG® / système EAG / Cas des composants reliés au circuit	Peut-on utiliser un composant non listé dans la liste A2P système EAG ?
Apsad R13	Zones de stockage de l'agent extincteur	Dans le cadre de l'extension de la protection d'une salle protégée par l'EAG centralisée, est-il possible de procéder à l'extension de l'EAG par l'ajout d'un ou deux réservoirs modulaires ?
Apsad R13	Protection ur armoire / Détection / Déclenchement / Transfert	Combien de point de captation minimum doit-on mettre en place pour répondre au référentiel APSAD R7 dans le cadre d'une installation de détection incendie avec un détecteur (possédant deux dispositifs d'analyse distincts et possédant une attestation d'aptitude) pilotant une installation d'extinction automatique à gaz pour la protection d'une armoire ?
Apsad R13	Protection d'armoire / agent extincteur	Il est précisé que les gaz inhibiteurs ne sont pas adaptés à l'extinction en armoire électrique. Cependant, aucune justification n'est apportée dans la R13. Comment se justifie cette restriction et est-il possible de la lever dans la R13 ?
Apsad R13	Differences de pression / Installations modulaires	Le référentiel APSAD R13 précise pour les installations centralisées que tous les réservoirs doivent avoir la même pression de service (gaz inertes et inhibiteurs) et charge identiques pour les gaz inhibiteurs. Pour les installations modulaires,

<a href="#">Accueil</a>	<a href="#">ERP - IGH</a>	<a href="#">Habitation</a>	<a href="#">Code du Travail</a>	<a href="#">ICPE</a>	<a href="#">Divers</a>	<a href="#">Normes</a>	<a href="#">Apsad</a>	<a href="#">Code des marchés</a>	<a href="#">Accueil FAQ</a>	<a href="#">FAQ- Détection</a>	<a href="#" style="border: 2px solid red; padding: 2px;">FAQ- Extinction auto</a>	<a href="#">FAQ- Extinguisher</a>
-------------------------	---------------------------	----------------------------	---------------------------------	----------------------	------------------------	------------------------	-----------------------	----------------------------------	-----------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------------

## Les mises à jour

Les modifications majeures apportées sont :

■ Point 008 12 avril 2023	Câblage électrique (fibre optique) § 4.2.6 :  Le référentiel APSAD R13 ne prévoit pas l'utilisation de la fibre optique	La fibre optique est autorisée uniquement sur les liaisons suivantes : - liaison interne au DECT couverte par la certification de l'équipement ; - liaison entre le DECT et le TREX ;
------------------------------	---	---

	<p>contrairement au référentiel APSAD R7 (édition juin 2021).</p> <p>La fibre optique peut-elle être utilisée dans le cadre d'une installation EAG selon le référentiel APSAD R13 ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- liaison entre le DECT et l'ECS (se référer à l'annexe 10 du référentiel APSAD R7) ;</li> <li>- liaison entre le DECT et une face avant déportée ;</li> <li>- mise en réseau de DECT.</li> </ul> <p>La fibre optique doit assurer un niveau équivalent à celui du CR1.</p> <p>Les conditions suivantes doivent être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit le câble à fibres optiques est conforme à la norme expérimentale XP C 93-539 ;</li> <li>- soit le câble est placé dans des cheminements techniques protégés (CTP) ou des volumes techniques protégés (VTP).</li> </ul> <p>Les convertisseurs électriques/optiques doivent être associés au DECT et doivent être alimentés par un EAE.</p> <p>Il est autorisé d'utiliser une fibre optique multibrins non dédiée à l'EAG mais les brins utilisés pour le transport des informations de l'EAG ainsi que les convertisseurs utilisés sur ces brins devront être dédiés à l'EAG.</p> <p>Il est autorisé d'utiliser des brins différents d'une même fibre pour toutes les liaisons de l'EAG dont l'utilisation de la fibre est autorisée, sous réserve que chaque brin et chaque convertisseur utilisé soit dédié à une seule liaison.</p> <p>Les convertisseurs doivent être surveillés par la détection automatique d'incendie ou implantés dans un VTP.</p>
■ Point 009 12 avril 2023	<p>Correction d'altitude pour les NOAEL (gaz inertes), LOAEL (gaz inertes) et concentrations nominales d'extinction (tous gaz) § 8.1, 14.6, 18.6, 18.7</p> <p>À partir de quelle altitude doivent être pris en compte les corrections des NOAEL (gaz inertes), LOAEL (gaz inertes), et concentrations nominales d'extinction (tous gaz) ?</p>	Les corrections des NOAEL (gaz inertes), LOAEL (gaz inertes) et concentrations nominales d'extinction (tous gaz), en application des § 8.1, 14.6, 18.6 et 18.7, doivent être pris en compte dès le premier mètre d'élévation par rapport au niveau de la mer (0 m).
■ Point 010 12 avril 2023	<p>Exigences de fonctionnement (Télésurveillance) § 4.2</p> <p>Peut-on combiner une surveillance humaine sur site aux heures ouvrées et une télésurveillance en dehors de ces heures ?</p>	<p>Dans le cas où le DECT ou l'IHM n'est pas sous surveillance humaine permanente, l'exploitation depuis un ou plusieurs poste(s) occupé(s) en permanence doit être faite par ou via l'un ou plusieurs des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• TREX sous surveillance humaine permanente (voir § 4.2.3.2);</li> <li>• ECS ou ECS+TRE sous surveillance humaine permanente (voir § 4.2.3.3) ;</li> <li>• Si aucun poste n'est occupé en permanence sur le site, l'exploitation à distance devra être réalisée à l'aide de moyens de télésurveillance (voir § 4.2.3.4.).</li> </ul> <p>Toutes les informations de l'ECS, issues d'un ou de plusieurs DECT, doivent être redirigées vers la station de télésurveillance (pas de synthèse). Un défaut de l'ECS ne doit pas masquer les informations reçues par la télésurveillance concernant le DECT.</p> <p>L'objectif est d'assurer la transmission des quatre informations (§ 4.2.3.2, § 4.2.3.3 et § 4.2.3.4) de manière fiable et sécurisée.</p> <p>Au § 6.5 du référentiel R7 « Opérations incitant à l'utilisateur » il est indiqué : « Si l'exploitant souhaite utiliser les informations fournies par le système de détection incendie via un réseau informatique, il est recommandé de prendre les mesures nécessaires en matière de cybersécurité afin de protéger l'installation de détection incendie des attaques extérieures. ».</p>
■ Point 011 12 avril 2023	<p>Alarme visuelle § 4.2.3.1.2</p> <p>Comment expliciter la notion de visible en tous points du § 4.2.3.1.2 ?</p>	La notion de visible en tous points implique un minimum de deux dispositifs visuels (conformes à l'AMI P 09-09).
■ Point 012 12 avril 2023	Asservissements §4.3.2.4	Si, pour des raisons de process, l'armoire ne peut être coupée en énergie, une analyse de risque doit être effectuée. Le maintien des

	Dans le cas de la protection d'armoire, comment procéder si le prescripteur n'est pas d'accord pour couper les énergies présentes dans l'armoire ?	énergies présentes dans l'armoire doit être noté comme écart dans la déclaration d'installation.
■ Point 013 12 avril 2023	Alarme visuelle § 4.2.3.1.2  Est-ce que l'utilisation de flashs associés en remplacement des panneaux lumineux est autorisée dans les cas § 4.2.5.8.2 (buses de délestage) et § 3.2 (événements de surpression) ?	Uniquement dans le cas où la concentration en dioxygène résultante reste supérieure à 19 %, le dispositif d'alarme visuelle d'évacuation peut être remplacé par un diffuseur lumineux (exemple : flash associé au DECT) à condition d'ajouter une étiquette qui identifie clairement : <i>« Event de surpression système d'extinction automatique à gaz - ATTENTION : en cas d'alarmes sonore et visuelle, veuillez respecter un périmètre de sécurité d'au moins 5 m autour de l'évent de surpression ».</i> Il en est de même pour les buses de délestage (étiquette existante au § 4.2.5.8.2).

## Vos interlocuteurs

Laurence Fabre

Extincteur, RIA, colonne et poteau d'incendie, défibrillateur, plan, divers équipements de sécurité



## Mustapha Nachete

Extinction automatique à gaz, eau ou poudre  
Extinction par brouillard d'eau



Julien Eudeline

ARI, Détection gaz, Risques spéciaux



Franck Gaillardou

## Eclairage de sécurité, Compartimentage, Déisenfumage



Yannick Thiefin

## Conseil et formation, Support réglementation



## Mustapha Nachete

Extinction automatique à gaz, eau ou poudre  
Extinction par brouillard d'eau



Xavier Savonnet

Détection incendie, DAAF  
Equipement d'alarme (Type 4, PPMS,  
BAAS, BAAL)



Julien Eudeline

ARI, Détection gaz, Risques spéciaux



## Delphine Chaffardon

## Offre de services



## Chefs produits – Qui fait quoi :

 Lien

## CHEFS PRODUITS QUI FAIT QUOI ?



La responsable  
d'exploitation à la vente  
des services

Plan de l'offre  
Produit et service  
à vendre dans les magasins



Technicien en vente  
et conseil



Vendeur en ligne



Vendeuse en ligne



Technicien en vente  
et conseil



Technicien en vente  
et conseil



Technicien en vente  
et conseil



Technicien en vente  
et conseil



Technicien en vente  
et conseil

## Missions du service produits et réglementation

- Rôle de la vente et de la distribution
- Assurer la vente et la distribution pour permettre la vente
- Rôle d'assurance qualité et de développement
- Assurer la vente et la distribution



Gérant VAD



Gérant VAD



Gérant VAD



Gérant VAD



Gérant VAD



Gérant VAD



Gérant VAD



Gérant VAD



Gérant VAD

Service produits et réglementation

**Autres supports de la direction des ventes**

Pour toute demande d'inscription/désinscription, merci d'envoyer un mail à [veronique.lachaume@chubbfs.com](mailto:veronique.lachaume@chubbfs.com)

*Nota : Vu le nombre important de destinataires, ce mail peut faire l'objet de plusieurs diffusions distinctes.*